afaq
FOCUS RSE
Achats
Responsables
évalué par
AFNOR CERTIFICATION

Attestation

**AFNOR Certification atteste avoir évalué
la démarche Achats responsables, en cohérence avec l'ISO 26000, au sein de :**

CAHPP

Centrale de conseil et de référencement pour l'hospitalisation privée et publique.

20-22, rue Richer 75009 Paris

selon le modèle

AFAQ Focus RSE Achats Responsables

La présente attestation a été délivrée dans les conditions d'application fixées par AFNOR Certification.

Le niveau obtenu lors de cette évaluation correspond au niveau : **Confirmé**.

Niveau Initial : de 0 à 300 points - Progression : de 301 à 500 - Confirmé : de 501 à 700 - Exemplaire : de 701 à 1000

Un rapport d'évaluation a été établi, reprenant la synthèse et les résultats de cette évaluation.

Cette attestation a été délivrée en :
Mars 2017

Cette attestation est valable jusqu'en :
Mars 2020

sous réserve de la réalisation d'une évaluation de suivi au bout de 18 mois.

FRANCK LEBEUGLE
Directeur Général d'AFNOR Certification

**CAHPP (dit l'Entreprise), titulaire de la présente attestation a demandé à AFNOR Certification de procéder à l'évaluation de ses activités, selon le modèle AFAQ Focus RSE Achats responsables. Au terme de son évaluation indiquée ci-dessus, AFNOR Certification a délivré à l'entreprise la présente, attestant que l'entreprise intègre les principes du développement durable à hauteur de 507 points sur 1000, tels qu'exposés au sein du modèle AFAQ Focus RSE Achats responsables et ce aux jours de réalisation de l'évaluation par AFNOR Certification. Cette attestation ne porte que sur le site indiqué sur celle-ci, aux dates mentionnées au sein des présentes. La présente attestation qui est incessible, ne peut, en aucune manière, être modifiée unilatéralement ni altérée par l'Entreprise. L'entreprise s'engage à donner communication, sous la forme et les modalités qu'elle souhaite, immédiatement dès réception de la demande en ce sens, à toute personne qui en fait la demande, du rapport d'évaluation AFNOR Certification ou, le cas échéant, de la totalité de la partie concernée de celui-ci qui intègre les résultats de la présente, et ce sans altération ni modification dudit rapport ou de la totalité de la partie concernée de celui-ci. La délivrance de cette attestation et des résultats de celle-ci ne vaut pas par elle-même notification de la conformité, passée, présente et/ou future aux exigences de la législation et/ou d'une réglementation édictée par une administration nationale ou internationale, l'évaluation AFNOR Certification n'ayant pas pour but ni ne possède les moyens de vérifier l'application passée, présente et/ou future par l'Entreprise de la réglementation à laquelle celle-ci est soumise. L'Entreprise ne saurait en aucun cas prétendre qu'elle-même et/ou ses produits/services ont été, sont ou seront en conformité avec la législation et/ou la réglementation par le simple fait qu'elle se soit fait délivrer et/ou qu'elle dispose de la présente attestation ou des résultats de cette dernière.
AFAQ est une marque déposée.**

afnor
CERTIFICATION

CERTI F 1499.1 07-2014 / 1/ 1

REÇU LE
20 MARS 2017
C.A.H.P.P.

A RAPPELER DANS TOUTE CORRESPONDANCE
N° de dossier 3161574

Dossier suivi par: Patricia LE FOURN
PPME4
Tel 01 41 62 61 57
E-Mail : patricia.lefourn@afnor.org

CAHPP

20-22 RUE RICHER
75009 PARIS FRANCE
A l'attention de Madame Isabelle HAMELIN
Ou de Monsieur THOMAS DESLYPPER

La Plaine St Denis, le vendredi 13 mars 2017

Objet : Attestation d'évaluation de renouvellement AFAQ 26000

Madame, Monsieur,

Suite à l'évaluation de renouvellement AFAQ Focus RSE Achats Responsables réalisée de Novembre à Janvier 2017, nous avons le plaisir de vous adresser une attestation d'évaluation vous situant au niveau « Confirmé » ainsi que votre rapport d'évaluation, incluant une analyse de vos points forts et pistes d'amélioration.

Nous vous avons transmis :

- Vos logos AFAQ Focus RSE correspondant à votre niveau de maturité – signe de reconnaissance vous permettant de valoriser en toute transparence votre démarche de développement durable – ainsi que la charte graphique ;
- Des outils de communication complémentaires prêts à l'emploi (affiche, bannière, témoignages, signature d'email, etc.) ainsi que des éléments de langage pour venir enrichir vos propres supports d'information.

Cette évaluation est valable 3 ans si une évaluation de suivi est réalisée au bout de 18 mois[1].

Nous vous félicitons pour la poursuite de votre démarche et vous remercions de votre confiance.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Patricia LE FOURN
Votre Chargée de Clientèle

Votre espace client est accessible à l'adresse suivante : https://www.espaceclient-certification.afnor.org
Vos codes d'accès sont :
Identifiant : votre adresse e-mail **tdeslypper@cahpp.fr** , associé à votre mot de passe habituel.
Si vous avez oublié votre mot de passe, nous vous invitons à utiliser la fonction « Mot de passe oublié » disponible en page d'accueil du site.

[1] L'évaluation de suivi n'a pas pour objet la délivrance d'une nouvelle note. Elle vise à confirmer que l'entreprise a au minimum conservé des pratiques qui permettent un maintien du niveau de maturité observé lors l'évaluation AFAQ 26000 initiale, et donc à permettre la communication associée pendant 18 mois supplémentaires.
En revanche, une évaluation de renouvellement (à l'issue des 3 ans initiaux ou à n'importe quel moment sur demande) implique une réévaluation complète de tous les éléments et une recotation totale.